

LA GAZETTE DE JOLIETTE
Parait tous les
Mardi et Vendredi.
ABONNEMENT.
UN AN. \$2.50
Six Mois (en or) 1.50
(Payable d'avance.)
Les frais de poste sont
compris dans les deux cas.

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Tarif des Annonces

Insertion par ligne 10 cts
Chaque insertion sui-
vante 5 cts
Une remise libérale est accordée
pour les annonces à long
terme.

Toute correspondance, etc.
doit être munie d'une signature
responsable.

17ème ANNÉE.

JOLIETTE, 16 FEVRIER 1883.

[RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.] No 83

CARTES D'AFFAIRES.

AVOCATS.

J. N. A. McCONVILLE, avocat, Bureau
coin des rues St-Victor et Ste-Marie
JOLIETTE.

J. N. A. McCONVILLE,
Joliette, 1er avril 1874.

C. P. CHARLAND, avocat, Bureau,
coin des rues Notre-Dame et Place
Lavaltrie, (Black Flisk.)

M. Charland suivra les Cours de Circuits
Montcalm, Berthier et L'Assomption.

NOTAIRES.

C. G. H. BEAUDOIN
Notaire.
Bureau : Porte-voisine du Dr. Leprohon
RUE NOTRE-DAME,
JOLIETTE.

VEZINA & DESORMIERS, Notaires par
billes, Bureau rue Mansuet, Joliette.

J. S. RIVEST, Notaire, Coin des Rues
du Portage et St. Pierre, L'Assomption.

J. B. CHEVIGNY, Notaire, Bureau en
face de la Rue Notre-Dame, à l'an-
cienne résidence de Dame Vve Melançon.

HUISSIERS.

A. B. DESY, Huissier de la Cour Supé-
rieure et de la Cour d'Appel, et
Grand-Connétable, Joliette.

HOTEL DU CANADA
JOLIETTE.

Place Lavaltrie, — en face du Marché.

Propriétaire : — Madame Vve GEO. LE-
BLANC, ci-devant de l'Hôtel de l'Union.

L'HOTEL DU CANADA, placé dans la maison
en briques de M. Charles Leblanc, offre
beaucoup d'avantages, par le nombre de
chambres qu'il contient, le service régulier
et poli qu'on y donne, l'attention qu'on y
reçoit, par la proximité des maisons de
commerce et d'affaires et du

MARCHE E JOLIETTE.

L'HOTEL sera tenu de façon à satisfaire
la clientèle et à mériter de nouveaux en-
couragements.

Une salle spéciale pour les commis
voyageurs.
Il y a de vastes écuries et une cour spa-
cieuse.
Des voitures aux chars de Joliette pour
les passagers.

Chemin de fer du Nord.

A PARTIR DE
JULI, 1er JUIN 1882.

Les trains voyageront comme suit :

	Mixte	Malle	Express	Train clair
Depart d'Hochelaga pour Quebec.....	6.10pm	3.00pm	10.00pm	9.30am
Arrivée à Quebec.....	8.00am	9.30pm	6.30am	2.40pm
Depart de Quebec pour Hochelaga.....	3.30pm	10.10am	10.00pm	4.00pm
Arrivée à Ho- chelaga.....	8.15am	4.40am	6.30am	9.10pm
Depart d'Hochelaga pour Joliette.....	5.15pm			
Arrivée à Jo- liette.....	7.30 "			
Depart de Joliette pour Hochelaga.....	6.00am			
Arrivée à Ho- chelaga.....	8.50 "			

Il y a des splendides Wagons-Palais
à chaque Train de Voyageurs, et d'élégants
Wagons-Borioirs aux Convois de
Fuit.

Les Trains du Dimanche partent de Mont-
real et de Québec à 4 heures P. M.

Les trains circulent d'après l'heure de
Montreal, et quittent la Station du Milieu
dix minutes plus tard qu'à Hochelaga.

En connexion avec le Chemin de Fer
du Pacifique Canadien pour Ottawa.

Bureau General, 13 Place d'Armes.
BUREAU DES BILLETS :

13 Place d'Armes, } MONTREAL.
202 Rue St. Jacques, }
Vis-à-vis l'Hôtel St-Louis Québec.

Chemin de Fer du Pacifique Canadien,
Ottawa.

L. A. SENECAI,
Surintendant Génl.
Montréal, 6 juin 1882

On a besoin

de trois bonnes servantes à l'Hôtel Jo-
liette.

Une cuisinière, une fille de chambre et
une fille pour la table.

S'adresser au Propriétaire
ERRE CHEVALIER.

HOTEL JOLIETTE

PIERRE CHEVALIER, PROPRIÉTAIRE
Rue Notre-Dame.
JOLIETTE.

M. Pierre Chevalier annonce au public,
que le premier de Mai prochain, il ou-
vre son magnifique Hôtel, connu autrefois sous
le nom de "Hôtel Joliette".

L'Hôtel est situé au centre de la place
d'Armes, à Joliette, et le plus à proximité
de la Station du Chemin de fer.

Il n'y aura rien à désirer de plus pour le
confort du public voyageur.

Le nouvel établissement est chauffé par
un appareil à l'eau chaude.

Un bureau de Télégraphe est attaché à
la maison.

Il y a 25 chambres à coucher, 6 salons,
4 salles spécialement meublées pour les
commis voyageurs.

Une attention spéciale sera donnée pour
le service régulier et poli auprès des
clients et pensionnaires.

La cour est spacieuse et a été considéra-
blement agrandie par l'achat d'un vaste
terrain avant la construction du Nouvel
Hôtel.

Il y a 100 places d'écurie qui peuvent
être louées dès aujourd'hui.

Une voiture spéciale, omnibus sera à la
Station de Joliette à l'arrivée de chaque
train de chemin de fer pour y aller cher-
cher les voyageurs. Les voyageurs seront
également conduits à la Station au départ
du train.

M. Chevalier sollicite une visite, et il
est certain après cela du succès, parce que
l'on trouvera à son Hôtel tout le confort
désirable.

Joliette, 15 mars 1882

3e ANNÉE.

L'ALBUM DES FAMILLES.

(Remplaçant le Foyer Domestique.)
REVUE LITTÉRAIRE, HISTORI-
QUE, ARTISTIQUE ET
BIOGRAPHIQUE.

Cette Revue spécialement destinée aux
Familles, renferme 48 pages de ma-
tières à lire, douze colonnes, comprenant
des Poésies, Voyages, causeries, Littérature,
etc., etc., et elle paraît le 1er de cha-
que mois.

Cette Publication est particulièrement
destinée à propager la bonne lecture au
sein des familles catholiques, et elle est
redigée par les principales plumes cana-
diennes du pays, en vue d'éclairer et de
plaire tout à la fois, par une série de tra-
vaux littéraires inédits et très variés.

Un Morceau de Musique chaque
Mois.

Le prix de l'abonnement est de \$2.00 par
année, payable invariablement à l'avance,
ou dans les trente jours qui suivent la de-
mande d'un abonnement.

L'abonnement ne se fractionne pas : il
commence avec l'année. Sur demande,
on expédie une des dernières livraisons de
l'Album des Familles, pour échantillon.

Dans les villes, on peut s'abonner chez
les Agents spéciaux, ou par lettre adressée
à M. l'Administrateur de l'Album des Fa-
milles, à Ottawa.

Un Moyen de faire de l'Argent.

L'Administration de l'Album des Familles
accorde une commission de 10 par cent
aux personnes qui se chargent, dans les
campagnes, de lui obtenir de nouveaux
abonnés. Dans ce cas, ces personnes n'au-
ront à nous adresser que \$1.80 pour chaque
abonné ainsi obtenu, par lettre enregistrée,
avec les noms et adresses des abonnés.
L'Album des Familles, chaque mois.

Ottawa, Janvier 1880.

Maison Lafortune.

LECUYER & ROBERT,

MARCHANDS DE
Marchandises Seches,

EN FACE DU MARCHÉ
JOLIETTE.

Ont maintenant en magasin un assorti-
ment complet de magnifiques lainages, de
la plus belle qualité, qu'ils vendent à meil-
leur marché que n'importe quel autre ma-
gasin, tels que

Collettes,
Nudges,
Bas de toutes sortes,
Châles brochés,
Châles et Chappes,

Couvertures canadiennes,
Laine de Berlin,
Laine Fingering,
Etc, Etc, Etc,

Aussi un bon assortiment de HARDES
FAITES de toutes grandeurs.

Gasques en Mouton de Perse, et Man-
chons pour Dames et Messieurs.

On offre des occasions exceptionnelles
aux acheteurs.

A L'ENSEIGNE DE L'ÉTOILE.

M. CHARLES RIVEST

St-JULIENNE.

Annonce au public qu'il cèdera la laine-
pour 2 cent, la livre. Il foule, presse et
teint les draps et la laine.

M. Chs Rivest a aussi un moulin à seie
ou bois est seie à raison de une paastre
par cent morceaux. Aussi, un magnifique
moulin à farine qui donne toujours satis-
faction.

St-Julienne, 7 juillet 1882

Feuilleton !

La Guerre Noire

SOUVENIRS DE SAINT-DOMINGUE.
[Par J. BERLIOZ D'AUBIAC.]

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE II.

LA FOURMILLIÈRE DES MORNES.

(Suite.)

Au bout de quelques instants,
des formes humaines surgirent de
chaque buisson, et comme une
legion de fantômes, bondirent
jusqu'au pied du Pilon.

Là, elles s'engouffrèrent dans
une étroite ouverture dissimulée
par les branches; une seule se blot-
tit dans une anfractuosité du roc et
disparut, complètement indifférente
avec les teintes brunes de la pier-
re.

Les ombres étaient les fidèles de
la guerre noire, les chefs de l'in-
surrection des esclaves, qui se re-
unissaient à une dernière assem-
blée pour fixer l'heure et le lieu
de l'attaque.

Avec une effrayante persévé-
rance, ces démons de la nuit
avaient creusé tout l'intérieur du
Morne, et préparé ainsi un palais
souterrain, inabordable, inconnu.
Depuis des semaines, des mois, des
années, ce réservoir de leurs haines
et de leurs vengeances recevait
furtivement des armes, des
munitions, des vivres, des vête-
ments, de l'or économisé grain par
grain, once par once.

Ce gigantesque travail de four-
mi avait réalisé dans le souterrain
les ressources d'une armée; tout
était prêt; le moment était venu
de frapper le grand coup.

Lorsque le premier tumulte de
l'entrée fut apaisé, un groupe
s'assit devant un vaste bureau, et
le silence s'établit dans la foule
restée debout.

Ceux qui avaient pris place sur
les sièges étaient au nombre de
quatre.

Celui du milieu se leva; c'était
un nègre de taille moyenne, à
grosse tête et (contrairement à la
configuration caractéristique de sa
race) au front large, dégarni de
cheveux, et profondément. Ses yeux
noirs, profondément enfoncés dans
leurs orbites, sa bouche légè-
rement entr'ouverte, ses épaules
étroites, un certain air de com-
position mystique, l'ensemble
châtié de sa personne, auraient fait
concevoir de lui une opinion toute
autre que celle qu'il méritait.

Cet homme était Toussaint Lou-
verture.

A sa droite était un mulâtre de
structure courte, mais athlétique,
dont les yeux verts, à fleur de tête,
erraient constamment d'un ob-
jet à l'autre sans s'arrêter nulle
part.

Un mouvement nerveux retrou-
vait ses lèvres donnant à sa physio-
nomie de la ressemblance avec
celle du tigre.

C'était Dessalines : Dessalines,
le bourreau, Dessalines le buveur
de sang, comme on l'appela plus
tard.

Les deux autres étaient aussi
des mulâtres nommés Castaing et
Rigaud.

Castaing avait fait ses preuves
aux blancs tombés entre
ses mains il avait arraché les yeux
avec un tire-bouchon (Historique).

Rigaud n'était point en arri-
ère... Un jour il avait scié plusieurs
blancs liés chacun entre deux plan-
ches (Historique).

Si les chefs étaient bons, l'armée
les valait : c'étaient tous des braves
des savanes, hommes de poudre, de
feu, de sang et de rapines.

Quand Toussaint lut debout,
tous gardèrent un profond silence.

— Frères de couleur, dit-il, le
vent souffle et mes narines ont
senti un parfum de sang, et mes

oreilles ont entendu des gémisse-
ments. Les âmes de nos pères tres-
saillent; les blancs sont comme la
feuille d'automne qui se penche et
tomba... Je regarde, et je ne vois
plus d'esclaves!

Un grondement sourd comme le
raquement lointain du jaguar in-
terrompit l'orateur; l'auditoire
applaudissait.

Toussaint continua :

— Mes oreilles ont reçu les pa-
roles d'un traître; il y a un visage
pâle qui vend le sang de ses frè-
res... Je lui ai promis de l'or...
Nos mousquetaires lui tiendront ma
promesse, ajouta Toussaint, avec
un sourire de hyène. Sonthonax
va venir!

— Ici ! tonnèrent cent voix.

— Oui, ici ! il entrera; mais lui
sortir ? non !

— Bien ! dirent les voix.

— Enfin, il nous apporte l'heu-
reuse nouvelle. Les frères du
nord sont sous nos armes !

Des hurlements accueillirent ces
derniers mots.

Quand l'orage fut calmé, Tou-
ssaint reprit :

— Maintenant que chacun s'ap-
proche, on va désigner les chefs.

Comme il parlait encore, le si-
lence du serpent à sonnettes se
fit entendre à l'entrée de la caver-
ne; aussitôt régna un profond si-
lence, et tous les conjurés se ran-
gèrent le long des rochers creux
offrant des abris obscurs.

Toussaint, seul, était resté au
milieu de la file.

Un nègre entra, jeta autour de
lui un rapide coup d'œil; puis,
allant droit au bureau : — L'hom-
me blanc est là, dit-il à Toussaint.

Celui-ci, sans rien dire, fit un
geste circulaire comme pour in-
viter au silence et à l'immobilité;
ensuite il frappa trois coups sur
unealebassecreuse; aussitôt des
enfants vêtus d'une caverne plus
profonde, avec des rechauds alim-
nés, se portèrent autour de la salle
et jetèrent sur la braise enflammée
des grains d'oriferantes qui ex-
halèrent une fumée épaisse.

Quand ce brouillard flottant fut as-
sez dense pour voiler entièrement
les parois de la caverne et les as-
sistants, Toussaint fit signe au nè-
gre debout sur le seuil de la porte :

Qu'il entredit-il, nos frères sont
muets.

Le nègre se tut.

CHAPITRE III.

PROBABL'ENCANTADOR.

Bientôt muet de pas se fit
entendre; à la pesanteur de la de-
tente, on reconnaissait sans peine
le pied maladroït de l'Européen,
de l'homme accoutumé aux
dalles des trottoirs, aux parquets
unis des salons.

Sonthonax entra; son regard
ébouï par les torches allumées,
erra d'abord tout autour de la ca-
verne; enfin apercevant Toussaint
debout devant le bureau, il s'avança
vers lui, et tendant la main : Je te
salue, citoyen, dit-il;

Je suis heureux de fraterniser
avec un homme libre, avec le
héros d'un peuple qui se lève
dans sa force. Ta main ! trêve
noir ! donne-moi ta main, elle est
digne de serre la mienne.

— Merci, dit Toussaint, sans
accepter l'accolade qui lui était of-
ferte; hâtons-nous; parlez, et ne
vous fatiguez pas en compliments,
je vous écoute.

Sonthonax, un peu interdit par
ce froid accueil regarda autour de
lui avec quelque inquiétude; mais
il n'était plus temps de reculer;
partout roulaient les nuages de fu-
mée, cachant même l'issue par la-
quelle il était entré.

Seul, en présence de Toussaint
et du nègre qui l'avait introduit,
il ne pouvait songer à leur échapper;
une seule ressource lui restait : fasciner le Nordiste par d'ar-
tificieuses paroles, et dominer la
situation par le sang-froid.

D'ailleurs, il faut le dire, Sonthonax
était un homme résolu, prêt à
tout, et qui en avait vu bien
d'autres; son parti fut donc bien-
tôt pris.

— Tu as raison, dit-il, en insis-
tant dans le gousset de sa veste,
avec toute la délicatesse d'un raf-
finé, la main que Toussaint avait

refusée, je parle et je suis bref. —
Voilà !

En même temps il lui présenta
un cahier volumineux.

Toussaint le saisit avec empres-
sement, et l'ouvrit; puis, le dépo-
sant sur le bureau, après y avoir
jeté un coup d'œil rapide.

— Bon ! dit-il, vous êtes homme
de parole... Après...

— Comment ! dit Sonthonax, tu
n'en as pas assez ?... Là tu es la
liste complète des noirs insurgés...
et le prix mis à chaque tête, ajou-
ta-t-il avec un accent railleur; vrai-
ment, frères patriotes, M. le Gouverneur
Blanchelande vous avait
appréciés.

Un murmure sourd fit frissonner
les voix.

— Diable ! le vent est fort, ce
soir, observa Sonthonax feignant
de se retourner.

Mais son oreille exercée aux
sons orageux qui sortent des poi-
trines humaines, avait saisi avec
méfiance ces bruits suspects... il
sentait l'ennemi.

— Oui... ajouta-t-il négligemment
je t'ai tenu parole, mon brave gé-
néral; mais il fallait de la vertu,
va ! pour venir jusqu'ici en jouant
à cotin-mallard.

Il faisait illusion au bandeau mis
sur ses yeux pendant la route :

— Mais, ajouta Sonthonax en se
penchant à l'oreille de Toussaint,
il ne s'agit pas de tout cela, saisis-
tu que le colonel de Montmaur ar-
rive à marches forcées, et que,
demain matin, ses canons pourront
entamer avec les vôtres une con-
versation des plus fâcheuses ?

Toussaint ne peut retenir un
mouvement de surprise. Sonthonax
sourit d'un air de supériorité.

— Général ! dit-il, j'ai à pro-
noncer des paroles qui ne doivent
être entendues que de l'oreille
d'un chef... Dois-je parler ? et
sans attendre la réponse, il conti-
nua à voix basse :

— Je te salue, Dictateur et Tri-
bun d'Haïti, au nom de la républi-
que une et indivisible... Ah ! nous
l'avons apprécié en France; on
s'y connaît maintenant sur cette
matière... quand nous serons
seuls, mais seuls ! entend-tu ? je
te parlerai à cœur ouvert...; ici la
fumée me suffoque.

(A continuer.)

PRÉPARATION DES ALIMENTS AUX ANIMAUX.

Lorsque les fourrages sont hachés
au lieu de les donner en entier aux
animaux et si l'on concasse le grain
qui est destiné à leur nourriture, les
animaux digèrent mieux et s'assou-
plissent plus complètement leur
nourriture. Ce genre de préparation les
aliments est en pratique par la plu-
part des grands éleveurs d'animaux.

Mais il y a mieux encore. Si vous
hachez vos aliments d'eau chaude
de façon à les ramollir et à les gou-
ber, si vous en faites une forte masse,
bien tassée dans une cuve et qui fer-
mente pendant un ou deux jours, vous
aurez pour vos animaux, une nourri-
ture d'excellente digestion, qui leur
sera très profitable et même très agré-
able. Un peu de sel mêlé à l'eau
chaude ne peut qu'ajouter à ses qua-
rités. Vous pourrez introduire dans
cette masse des menues pailles, des
herbes avariées, des balles de blé, en-
fin des matières de nulle valeur par
elle-même la fermentation leur don-
nera des qualités nutritives.

Les pailles et les fourrages secs
contiennent d'énormes quantités de
poussières très nuisibles aux ani-
maux. Les bons éleveurs font secon-
der ces matières hachées dans un tri-
eur. C'est un instrument très précieux
et dont l'usage général préviendrait
bien des maladies dans nos étables.

Accident Terrible. — Dimanche matin
vers huit heures et demie, un bien
triste accident est arrivé sur le che-
min du Pacifique, près de la tra-
verse Papineau.

Un jeune homme de trente ans, de
la Côte Saint-Michel, a été trouvé sur
la voie, broyé par le train qui venait
de passer.

L'enquête tenue le 4 Février cou-
rant s'est terminée par le verdict sui-
vant :

« Que le défunt Jean Baptiste Tur-
cotte est mort accidentellement et
qu'il est fort recommandable qu'il y
ait des barrières et des gardiens à
chaque des traverses sur le chemin
dans les limites de la cité de Mon-
tréal. »

La défunte était un excellent citoyen
et jouissait de l'estime générale.
Il était célibataire.

MONTREAL EN 1816

Le progrès dans les campagnes.

Lorsque nous avons terminé notre premier article sur le sujet ci-dessus énoncé, nous en étions à dire que, vu la construction et le bon fonctionnement de l'aqueduc de la paroisse du St-Esprit, M. A. Riopel, marchand de cette localité et l'un des bons cultivateurs en outre, avait eu l'idée d'y ériger une beurrierie; ce qui n'aurait pu se faire, avant cela, qu'avec beaucoup de difficultés. Effectivement, depuis, il l'a érigée sur l'une de ces terres à quelques arpents du village.

Il y avait là une ancienne et spacieuse maison qu'il a réparée, élevée et allongée de moitié. Il a su en faire une laiterie parfaitement convenable pour le dessein qu'il avait en vue. En peu de temps, mais avec de grandes précautions, le plan en fut fait, puis exécuté.

Disons qu'avant la décision finale de cette entreprise toutefois, il avait comme d'habitude consulté ses nombreux amis. Dans une assemblée publique, tenue un dimanche, à la porte de l'église, M. Desmarais, propriétaire de la beurrierie de St-Lin était venu, à sa demande, donner toutes les explications désirables, au sujet des bénéfices que pouvaient retirer d'un tel établissement bien dirigé, et son propriétaire et ses patrons. Ce monsieur était bien au fait de ces ouvrages, ayant lui-même et à ses frais, préparé l'établissement industriel de St-Lin. Il avait déjà quelques années d'expérience dans la surveillance et l'action des beurrieres. Il avait réalisé de bons profits et avait pu satisfaire ses patrons au-delà même de leur attente. Il avait donc pardevant lui toutes les connaissances requises pour mener à bonne fin une entreprise du même genre, dans une autre localité. Aussi M. Riopel, dans le but d'obtenir un succès plus certain, s'est-il associé pour la première année. Les conventions étant faites de part et d'autre, les préparatifs de la beurrierie furent terminés sans retard. Les bassins et ustensiles de nécessité, l'équipement, le réfrigérant, tout fut acheté, placé et fini tel que requis, et au premier de juin, l'établissement commença à fonctionner, après une dépense générale à cet effet d'environ trois mille piastres.

Les patrons de la beurrierie arrivèrent d'abord au nombre de quatre-vingt-cinq, puis ce nombre augmenta au mois de juillet, et dans le mois suivant on en comptait un cent. Grâce au personnel entendu de l'établissement sous la direction de M. Piquet, il y eut un succès complet, dès cette première saison. Le beurre fait en excellente condition, fut vendu à un assez haut prix, et à la fin de l'automne, la satisfaction paraissait générale. Un premier prix pour la qualité de son beurre, fut décerné à cet établissement, lors de l'exhibition du comté de Montcalm, en octobre dernier. Tout en constatant le succès de ces premiers essais, il est à remarquer que l'année a été défavorable à l'obtention d'un bon rendement. Les longs froids du printemps, les pluies surabondantes, et parfois excessives de l'été, ont tenu les pâturages dans un état pitoyable, et puis, que, malgré ces inconvénients, les résultats ont été bons et satisfaisants, on augure bien et avec raison de l'avenir.

Le propriétaire de cette beurrierie, seul maintenant à la faire valoir, se propose de faire subir à son établissement, toutes les récentes améliorations dont il a eu connaissance. Ainsi par exemple, pour l'écrémage du lait, au lieu de continuer l'emploi des grands bassins jusqu'ici en usage à cette fin, il fera des arrangements nécessaires à l'installation de la machine centrifuge. Quelques mots d'explications que nous trouvons dans le *Journal d'Agriculture* du mois dernier, feront comprendre l'importance de cette amélioration, tant au point de vue du propriétaire lui-même qu'à celui des patrons.

Cet appareil basé sur un principe de physique bien connu, se compose d'un tambour ou plutôt d'un cylindre adapté sur un axe vertical qui lui communique un mouvement rotatoire très rapide. Ce mouvement s'élève à 2000 révolutions par minute dont on se sert à Ste-Marie de la Beauce, établissement spécialement encouragé par le gouvernement. On dit même que la rapidité de ce mouvement peut s'élever sans inconvénients jusqu'à 6000 révolutions à la minute. Par la force centrifuge, c'est à dire, celle en vertu de laquelle les molécules d'un corps en rotation tendent à s'éloigner de l'axe, le lait qu'on verse dans la machine est projeté vers les parois extérieures, et comme le lait est plus pesant, plus doux que la crème, la séparation s'effectue en conséquence; la crème forme un anneau au centre de la machine et le lait un second anneau extérieur, et chose singulière, il se forme un troisième anneau assez prononcé d'impuretés qui se trouvent toujours dans le lait, malgré tous les soins qu'on apporte à le couler.

Le grand avantage de ce système, c'est qu'on écrème le lait frais à mesure qu'on l'apporte à la beurrierie. Cette opération de la séparation de

la crème d'avec le lait, dure environ vingt minutes, en sorte qu'il devient facile aux patrons, en passant ce court laps de temps à l'établissement, de retourner avec le lait écrémé. Il y a de plus un autre avantage signalé, c'est qu'au lieu d'emporter le lait matin et soir à la beurrierie, on peut ne l'emporter, et on ne l'emporte effectivement, que le matin seulement. On doit avoir la précaution de mettre le lait du soir dans une place assez fraîche pour qu'il se conserve en bon état, soit dans une cave, soit dans une bonne laiterie, ou enfin, si l'on n'a pas de place express, sous un abri quelconque en plaçant le pied du canistre qui contient le lait, dans une cuvette ou autre bassin à moitié rempli d'eau froide. Le lait du matin sera ajouté à celui du soir précédent, et l'on réduira ainsi de moitié, par ce système, les voyages et les transports. En tout temps de la saison, il est avantageux aux cultivateurs de ne faire qu'un voyage, mais c'est surtout à l'époque des travaux, c'est à dire de la récolte du foin et du grain que ce système sera apprécié.

M. Riopel doit aussi faire subir à la glacière attachée à son établissement une opération très importante. Au lieu d'ouvrir souvent cette glacière et d'en extraire les morceaux de glace nécessaires pour donner à l'eau la température convenable au lavage et à la préparation du beurre; au lieu d'attendre et de tâtonner longtemps pour faire arriver l'eau à la température exigée, il sera disposé dans la glacière un tuyau en plomb roulé plusieurs fois sur lui-même, lequel reposant sur la glace, en prendra facilement la température. Ce tuyau recevant l'eau de l'aqueduc, conservera cette eau dans des conditions excellentes et au moyen desquelles, elle pourra être utilisée à tout instant. D'un autre côté, comme la glacière n'aura jamais besoin, pour ainsi dire, d'être ouverte, on comprend que la glace se conservera bien mieux, qu'il en faudra beaucoup moins et que l'ouvrage se fera plus promptement. Encore une fois, nous sommes heureux de signaler ces améliorations qui peuvent être faites partout avec succès et profits pour tous. Si les cultivateurs en arrivent à conclure qu'il leur est avantageux de porter le lait à la beurrierie, ils travailleront à en recueillir le plus possible, et dans ce cas, ils donneront plus de soins au bétail, ils lui procureront une meilleure nourriture en hiver, et un pâturage choisi en été. La quantité de beurre qu'on enlève du lait est toujours en proportion de la nourriture fournie à l'animal.

L'industrie laitière nous semble être destinée à faire beaucoup de bien dans le pays. C'est l'opinion générale des directeurs de l'association qui a pour but de propager cette industrie dans les campagnes. Ces directeurs sont des hommes de science et de pratique en fait d'agriculture, leur parole autorisée, comme leurs avis, leurs conseils, seront bien reçus partout. Aidez d'ailleurs de la haute influence du gouvernement, l'association fera comprendre aux enfants du sol, qu'il n'est rien de plus sûr pour eux, que d'améliorer leurs propres terres au moyen de l'élevage des animaux, lesquels leur donneront un bénéfice si clair et avec peu de travaux. Que ne gagneraient pas, par exemple, les cultivateurs des townships, dont les terres sont généralement composées de montagnes, s'ils donnaient à ce sujet une attention toute particulière? Nous savons qu'en certaines paroisses des montagnes de notre district, desquelles, au reste, nous parlerons plus loin, il y a de beaux commencements, mais il nous semble que la chose pourrait être plus générale et que l'on y trouverait, sous tous rapports, d'immenses avantages. On pourrait dire, sans se tromper, que ces terres sont particulièrement adaptées à l'élevage des bestiaux; plusieurs de leurs propriétaires qui ont essayé de cette industrie, ont réussi au delà de leurs espérances.

Mais nous ne voulons pas entamer trop vite, un sujet qui s'impose presque malgré nous à notre plume. Nous y reviendrons, mais un peu plus tard, pour le moment, revenons au St-Esprit, en disant, qu'outre l'aqueduc et la beurrierie, on remarque aussi dans cette paroisse une briquerie dirigée par M. André Bertrand. Il en est lui-même le propriétaire et c'est sur sa terre que se font les travaux. La briquerie qui se fait à l'est de première qualité sous tous les rapports. La main d'œuvre n'a pas à mélanger l'argile et le sable dans des proportions étudiées, tout est fait par la nature, mieux que tout industriel pourrait le désirer. Aussi la briquerie qui s'y confectionne est elle recherchée avec avidité et employée avec satisfaction dans les campagnes environnantes. Seul le manque de transport par voie ferrée en empêche un plus grand débit. Si jamais une ligne de chemin de fer vient à s'y prolonger, ce sera une bonne fortune pour le propriétaire comme pour le public. D'un autre côté, les cultivateurs y trouveront un plus facile débit de leurs produits. Le commerce sera considérable. Il se fait en cette paroisse beaucoup de foin, ainsi que de graine de trèfle et de millet. Les céréales viennent en abondance sur un sol aussi fécond. Ces terres sont rendues à une grande valeur, le chemin de fer les augmentera encore. Dans les dernières mutations qui viennent de se faire, l'une de ces propriétés s'est vendue \$10,000, avec une rente hypothécaire d'environ \$300. En général, la culture est

bonne, et, avec l'attention et les soins nécessaires, on conservera indéfiniment la fécondité de ces terres. Ce sera le salut des cultivateurs actuels comme l'avenir de leurs familles.

ECHOS DU JOUR.

Le jugement dans la contestation de l'élection de Berthier sera rendu le 20 courant par l'Hon. juge Doherty.

La Chambre des communes compte 215 membres, dont 145 conservateurs et 70 libéraux. La majorité du gouvernement est donc de 72.

Voici comment se divise la députation au point de vue des partis politiques.

	Cons.	Lib.
Ontario.....	55	37
Québec.....	53	12
Nouvelle Ecosse.....	14	7
Nouveau Brunswick.....	9	7
Îles du Prince-Edouard.....	3	4
Manitoba.....	2	3
Colombie Anglaise.....	6	0

Le ministère d'Ottawa se compose des membres suivants:

Ministre de l'Intérieur et chef du cabinet, Sir John A. Macdonald.
Ministre des Finances, Sir Léonard Tilley.
Ministre des Chemins de Fer et Canaux, Sir Charles Tupper.
Ministre des Travaux Publics, Sir Hector Langevin.
Ministre de la Justice, Sir Alex Campbell.
Ministre des Douanes, l'Hon. Mac Kenzie Bowell.
Ministre du Revenu de l'Intérieur, l'Hon. John Costigan.
Ministre de l'Agriculture, l'Hon. John H. Pope.
Ministre de la Marine et des pêcheries, l'Hon. A. W. M. Lelan.
Ministre de la Milice et de la Défense, l'Hon. A. P. Caron.
Maitre-General des Postes, l'Hon. John Carling.
Président du Conseil Privé, vacant.
Secrétaire d'Etat, l'Hon. J. A. Chabreau.
Sans portefeuille, l'Hon. D. L. Macpherson et l'Hon. Frank Smith.

M. Dorais, député de Nicolet, à la Chambre locale, a choisi son siège à la droite du Président, du côté ministériel. Il a été présenté par MM. Brousseau et Trudel.

Il y a un bon nombre de députés fédéraux qui occupent des charges publiques sous le contrôle de la législature de Québec. Nous vous en présentons quelques-uns:

M. Billet, député de Rimouski, magistrat de district.
M. Hurléau, député de l'Assomption surintendant des travaux publics et de la colonisation.
M. Desaulniers, député de St-Laurence, inspecteur des prisons.
M. Riopel, député de Bonaventure, récemment nommé inspecteur des cadastres.

L'Électeur a qualifié M. Gagnon, de terrible "debater", dit le *Nouvel Écho*.

Il faudrait s'entendre sur la véritable portée de cette épithète.

Elle est vraie dans un sens mais dans un autre elle n'a aucune signification.

Si l'Électeur entend dire que M. Gagnon est un enchevêtrement de débâcle, son expression de terrible est justifiée.

Si, d'un autre côté, on veut représenter M. Gagnon comme un éateur parlementaire de distinction, ce n'est plus terrible.

M. Gagnon discute rarement. Il bavarde, se fâche, trépigne, injurie même, mais ce n'est pas là de la discussion.

Il est bruit de la rentrée de M. Champagne dans le conseil législatif en remplacement de M. Lacoste qui résignerait. M. Champagne et l'ancien représentant du comté de deux Montagnes dans l'assemblée législative.

La rivalité entre MM. Blake et McKenzy s'est accentuée depuis la dernière session. On parle même d'un mouvement destiné à réélire le député de East York dans son ancienne position de chef du parti libéral.

Certaines circonstances, dit le *Canada*, ont depuis la dernière session, comme on le sait, singulièrement modifié la députation. Si on remarque nombre de figures nouvelles, on constate dans une égale proportion la disparition d'hommes politiques bien connus, tels que sir Richard Cartwright, sir Albert Smith, M. Anglin, Mills, Huntington, Killam, Mousseau, Ryan, Masson, McDougall, Plumb, Poyan, Currier, O'Connor, Schultz, De Cosmos, Stephenson, Bunsier, Brooks, Poupore, Cimon, etc.

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham occupe la première place comme agent curatif dans tous les maux particuliers aux femmes.

Les merveilleuses de la chimie moderne sont apparentes dans le beau *Diamond Dyes*. On peut en obtenir toutes sortes de couleurs d'encre.

COMMUNICATION.

J'ose espérer que vous me permettrez d'insérer dans votre journal, quelques mots, pour répondre à une accusation portée contre moi, dans une correspondance signée "un abonné".

Je compte que vous vous rendrez à ma demande, vu que la correspondance a été publiée dans votre journal. Je ne répondrai qu'à la partie qui me concerne personnellement.

D'abord, votre correspondant avance une chose fautive, en disant que je ne suis pas contribuable dans la municipalité de la paroisse de St-Thomas.

C'est aussi faux d'avancer, que j'ai pris une part active dans l'élection des conseillers municipaux, n'étant pas sorti une seule fois de chez moi pour aller trouver un électeur dans le but de le faire voter dans un sens ou dans un autre.

Quant au vote que j'ai donné, lors de cette élection, nul homme sensé ne peut me reprocher d'avoir exercé cette prérogative. J'ai voté parce que c'était mon droit. Il aurait été plus honorable pour votre correspondant, de vérifier les faits par lui-même, au lieu de s'en rapporter aux rapports mensongers dont il a été la dupe.

D'ailleurs, votre correspondant, résidant lui-même en la paroisse de St-Thomas, aurait pu contrôler la vérité des faits qu'il alléguait.

Agrez, M. le Rédacteur, mes sincères remerciements.

Dr L. A. MASSE.

Composition du Parlement de Québec depuis la Confédération (1867).

(Suite.)

L'Assemblée législative a eu les orateurs suivants:

1. L'honorable M. Blanchet;
2. L'honorable M. Blanchet;
3. L'honorable M. Fortin;
4. L'honorable M. Beaubien;
5. L'honorable M. Turcotte;
6. L'honorable M. Taillon.

L'Assemblée législative a vu les changements suivants:

Argenteuil — MM. Bellingham, remplacé par M. Meikle, remplacé par M. Owens.

Bagot — M. Gendron, remplacé par M. Dupont, remplacé par M. Blais, remplacé par M. Casavant.

Beauce — M. Poirer, élu, nommé sénateur; remplacé par M. Dulac, remplacé par M. Poirier, remplacé par l'hon. M. J. Blanchet.

Beguharnois — M. Bergevin, remplacé par M. Bisson, remplacé par M. Bergevin.

Bellechasse — Dr. Pelletier, mort, remplacé par M. Fradette, remplacé par M. Boutin, remplacé par M. Faucher de St-Maurice.

Berthier — M. le Dr. Moll, mort; remplacé par M. Sylvestre, remplacé par M. Robillard.

Bonaventure — Hamilton, remplacé par l'honorable Théodore Robitaille, remplacé par M. Beauchêne, remplacé par M. Tarte, remplacé par M. Riopel, élu plus tard aux Communes, et remplacé par le Dr Martin.

Brôme — L'hon. M. Dunkin, élu, accepte un portefeuille du gouvernement fédéral; remplacé par l'honorable M. Lynch.

Chambly — M. Jodoin, remplacé par le Dr Laroque, remplacé par M. Préfontaine, remplacé par le Dr Martel, remplacé par M. Préfontaine, qui est remplacé de nouveau par le Dr Martel.

Champlain — L'honorable M. Chapais, remplacé par l'hon. M. Trudel, nommé au Sénat; remplacé par M. Saint-Cyr, remplacé par le notaire Trudel.

Charlevoix — M. Clement, remplacé par M. Gauthier.

Châteauguay — Le Dr Laberge.

Chicoutimi et Saguenay — M. Tremblay, mort, remplacé par M. Price, mort, remplacé par M. Beaudet. Il ne se représente pas: M. St-Hilaire élu.

Compton — M. James Ross, remplacé par M. Sawyer.

Deux Montagnes — L'hon. M. Ouellet, nommé surintendant de l'instruction publique, remplacé par M. Champagne; remplacé par M. Beauchamp.

Dorchester — M. Laroche, remplacé par M. Audet.

Drummond et Arthabaska — M. Henning, remplacé par l'honorable M. Laurier, remplacé par M. Watts.

Gaspé — L'hon. Dr Fortin, remplacé par l'honorable M. Flynn.

Hochelaga — L'honorable M. Beau-

bien.

Huntingdon — M. Sriver, remplacé par M. Sanders, mort; remplacé par le Dr Cameron.

Iberville — M. Molleur ne se représente pas, M. Demers élu.

Jacques-Cartier — M. LeCavalier, nommé registraire de Montréal; remplacé par l'hon. M. Mousseau.

Joliette — Le Dr Laval.

Kamouraska — M. Roy, remplacé par M. Dupont, qui opte pour les communes; remplacé par M. Gagnon. Il perd son siège et est réélu de nouveau.

Laprairie — M. Therrien, remplacé par M. Esinhart, remplacé par M. Charlebois.

L'Assomption — M. Mathieu, mort; remplacé par M. Oulphé Pelletier, mort; remplacé par M. Marion.

Laval — L'hon. M. Belloc, opte pour Ottawa; remplacé par l'hon. M.

Loranger, nommé juge; remplacé par M. Leblanc.

Levis — L'hon. M. G. Blanchet, remplacé par l'hon. M. Paquet.

L'Islet — M. Verrean, remplacé par M. Dupuis, remplacé par M. Marcotte.

Lotbinière — L'hon. M. Joly.

Maskinongé — M. Desaulniers, remplacé par M. Houde, remplacé par M. Caron.

Mégantic — L'hon. M. Irvine, élu, accepte une position de commissaire des chemins de fer; remplacé par M. Kennedy; remplacé à son tour par l'hon. M. Irvine.

Missisquoi — M. le Dr Brigham, remplacé par l'hon. M. Baker, remplacé par M. Racicot, remplacé par M. Spencer.

Montmorency — L'hon. M. Cauchon opte pour Ottawa; remplacé par l'hon. M. Angers, remplacé par M. Desjardins.

Montcalm — M. Dupont, opte pour les Communes; remplacé par M. Martin, remplacé par M. Magnan, remplacé par M. Richard.

Montmagny — M. Blais, remplacé par l'hon. M. Fournier, celui-ci opte pour les Communes; remplacé par l'hon. François Langelier, remplacé par M. le Dr Fortin, remplacé par M. Bernatchez.

Montréal-Ouest — M. O'Gilly, remplacé par l'hon. M. Cassidy; remplacé par M. McGavran; remplacé par M. McShane.

Montréal-Centre — M. Carter, remplacé par l'hon. M. Holton, opte pour les Communes; remplacé par M. Nelson; remplacé par M. Stephens.

Montréal-Est — Sir Georges Cartier opte pour les Communes; remplacé par M. David, remplacé par l'hon. M. Taillon.

Napierville — M. Benoit, mort; remplacé par le Dr Lafontaine; remplacé par M. Paradis.

Nicolet — L'hon. M. Gaudet, opte pour les Communes; remplacé par M. Methot; remplacé par M. Houde, dont l'élection est annulée; celui-ci est remplacé par M. Dorais.

Ottawa comté — L'hon. M. Church; remplacé par M. Eddy; remplacé par le Dr Duhamel.

Pontiac — M. J. Poupore, nommé agent d'émigration; remplacé par l'hon. M. Church; remplacé par M. Bryson, mort; remplacé par M. Poupore.

Portneuf — Dr Larue; remplacé par l'hon. M. Langelier; remplacé par M. Brousseau.

Québec-Est — M. Rhéaume; remplacé par l'hon. M. P. Pelletier; remplacé par M. Valin; remplacé par M. Sheehy.

Québec-Ouest — L'hon. M. Hearn, nommé conseiller législatif, remplacé par l'hon. M. Allyn, nommé juge; remplacé par M. Arthur Murphy; remplacé par M. Carbray.

Québec-Centre — M. Simard opte pour les Communes; remplacé par M. Langevin; remplacé par le Dr Rinfret.

Comté de Québec — L'hon. M. Chauveau, nommé président du sénat; remplacé par l'honorable M. Garneau; remplacé par l'honorable M. David Ross; remplacé par l'honorable M. Garneau.

Richelieu — M. Beaudreau, mort; remplacé par M. Gélinas qui se retire; remplacé par l'honorable M. Dorion; remplacé par l'honorable M. Mathieu nommé juge, remplacé par M. Leduc.

Rimouski — M. Caron; remplacé par M. Gosselin qui se retire; remplacé par l'hon. M. Chauveau nommé juge des sessions trimestrielles; remplacé par M. Parent; remplacé par M. Asselin.

Rouville — M. Robert; remplacé par M. Bertrand déqualifié; remplacé par M. Bouthillier; remplacé par M. Poulin.

Saint-Hyacinthe — L'hon. M. Baehand, mort; remplacé par M. Mercier.

St-Jean — L'hon. M. Marchand.

St-Maurice — M. Abraham Desaulniers; remplacé par l'hon. M. Gerin; remplacé par le Dr Lacoste; remplacé par M. François Desaulniers.

Shefford — M. Besset; remplacé par l'hon. M. Laframboise nommé juge; remplacé par le Dr Frégeau.

Sherbrooke — L'hon. M. Robertson.

Soulanges — M. Goutier; remplacé par M. de Beaujeu; remplacé par M. Dockett.

Stanstead — M. Locke; remplacé par M. Thornton; remplacé par M. Lovell; remplacé par M. Thornton.

Témiscouata — M. Maillois; remplacé par M. Deschênes.

Terrebonne — L'hon. M. Chapleau, nommé ministre à Ottawa; remplacé par M. Nantel.

Trois-Rivières — M. Niverville; remplacé par M. Dumoulin, nommé sheriff; remplacé par M. Goulet; remplacé par l'hon. M. Mailhot; remplacé par l'hon. M. Turcotte; remplacé par M. Dumoulin.

Vaudreuil — M. De Lotbinière Harwood, nommé député-adjoint général; remplacé par M. Lalonde, nommé à un emploi public; remplacé par M. Archambault.

Verchères — M. le Dr Craig, remplacé par M. Daigle, remplacé par M. Brousseau, élection annulée; remplacé par M. Larose qui résigne; remplacé par M. Bernard.

Yamaska — M. Senécal; remplacé par l'hon. M. Gill, qui opte pour les Communes; remplacé par M. Duguay remplacé par l'hon. M. Wurtel.

DECADENCE DE L'HOMME.

La faiblesse nerveuse, la dyspepsie, l'impuissance de la débilité sexuelle sont guéries par le "Régénérateur de la Santé de Wells." [Wells' Health Renewer.] \$1.

L'HUILE ST-JACOB

MAISON DU COMMERCE



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND

POUR RHUMATISME.

La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Espanquie, l'Inflammation du Goutier, Entorses et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générales du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

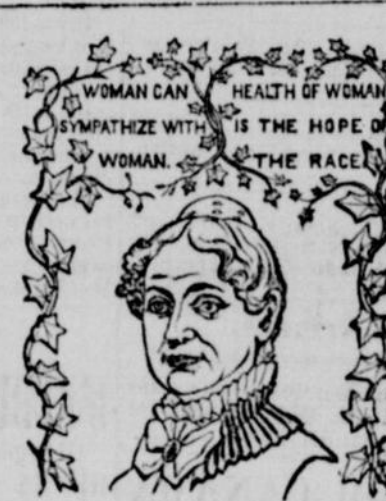
Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe astringent, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 20 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positive du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendus Par Tous Les Droguistes Et Commerçants de Médecine.

A. VOGELER & CIE.

Baltimore, Md., U. S. A.



Le COMPOSÉ VÉGÉTAL de Lydia E. Pinkham

Guérison certaine pour toutes les faiblesses de la femme, y compris Leucorrhée, Menstruation irrégulière et douloureuse, Inflammation et Ulcération de la matrice, Épanchements, Protopraps utérins, etc.

Agénésie au goût, efficacité et immédiate dans les crises. Il est d'un grand secours pendant la grossesse, soulage les douleurs du travail et aux périodes régulières.

Les médecins en font usage et le prescrivent volontiers.

Pour toutes faiblesses génératives, il ne le cède à aucun remède connu et pour toutes maladies des reins, il est "le plus grand remède du monde".

Les maladies des reins chez l'un ou l'autre sexe sont grandement soulagées par son usage.

Le PURIFICATEUR DU SANG de LYDIA E. PINKHAM guérira tous vestiges du lèpreux du sang, et donnera en même temps de la force au système. Nos résultats sont aussi merveilleux que ceux du Composé.

Le Composé Végétal et le Purificateur du Sang sont préparés aux Nos 225 et 226 Western Avenue, Lynn, Mass. Prix de chaque, \$1.50. Envoyez par la poste la somme de \$1.50, en plus de la taxe de 10 cents, et vous recevrez le Composé Végétal et le Purificateur du Sang, et toutes lettres d'informations. Envoyez un timbre de 10 cents, pour un pamphlet, Nommez "La Gazette de Joliette".

LES PILULES POUR LA FOIE de LYDIA E. PINKHAM guérissent Constipation, Coliques bilieuses et Engorgement du foie. 25 cents la boîte.

MANUFACTURE A STANSTEAD, N. B. Dépôt chez les Pharmaciens en gros.

Kidney Wort

LE GRAND REMÈDE

Parlement Provincial.
ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Québec, 12.
L'Orateur prend le fauteuil à trois heures.
En réponse à une interpellation de M. Stephens, l'hon. M. LYNCH dit que les rapports que celui-ci a demandés ont été produits immédiatement.
Les bills suivants sont déposés :
L'hon. M. FLYNN—Bill pour amener le chap. 80 des Statuts Refondus, ayant trait à l'administration de la justice dans le district de Gaspé.
L'hon. M. JOLY—Pour définir les obligations des patrons envers leurs employés afin d'indemniser ceux-ci lorsqu'ils sont blessés à leur service.
M. GAGNON—Pour rendre valide l'enregistrement de certains actes et pour amender quelques articles du code civil.
L'hon. M. BLANCHET—Pour amener la loi concernant les jurés.
M. WATTS—Pour détacher une partie des paroisses de Saint-Samuel de Nicolet et l'annexer à la paroisse de Ste-Clotilde d'Arthabaska.
M. DEMERS—Pour amender l'acte des licences de la province de Québec en tant qu'il s'applique aux licences pour les hôtels de tempérance.
M. GAGNON—Pour amender l'article 299 du code civil et l'article 295 du code de procédure civile.
M. PICARD—Pour amender l'acte concernant les voitures dont on fait usage pendant l'hiver.
L'hon. M. BLANCHET dépose plusieurs rapports qui ont été demandés.
Le bill pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie de laines du Canada est lue une troisième fois et adoptée.
En réponse à une interpellation de M. Dumoulin, l'hon. M. Mousseau dit que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter pendant cette session, un bill pour obliger les propriétaires d'hôtels, de théâtres, fabriques, etc., à placer dans leurs établissements des appareils de sauvetage en cas d'incendie, parce que la loi actuellement en vigueur pourvoit à tous ces cas, à l'exception peut-être des manufactures lesquelles, en vertu du statut sont régies par les règlements du conseil municipal.
L'hon. M. MERCIER demande copie du contrat passé entre le gouvernement et les propriétaires de l'Asile de Beauport relativement à l'entretien des aliénés dans cette institution.
M. FAUCHER DE SAINT MAURICE—Copie de la correspondance touchant l'acte 44 et 45 Viets, ordonnant l'enregistrement des douanes coutumières et servitudes dans certains cas auxquels la loi n'a pas pourvu.
M. GAGNON fait observer qu'il se rait convenable de prolonger pendant une année de délai pour l'enregistrement lequel délai expire le 30 de juin prochain.
L'honorable M. LYNCH approuve cette proposition.
Après quelques remarques de M. Picard et Faucher de Saint Maurice, la motion est adoptée.
L'honorable M. FLYNN—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral au sujet de l'exposition des pêcheries qui aura lieu à Londres au mois de mai prochain, ainsi qu'au sujet de l'exposition du produit des mines qui aura lieu à Madrid—Adopté.
M. LABERGE—Tableau de statistiques criminelles et état des dépenses de l'administration de la justice en cour de Banc de la Reine, depuis six ans, dans le District de Beauharnois.
M. CAMERON appuie la proposition et fait observer que les frais de l'administration de la justice dans le district de Beauharnois sont exorbitants.
M. STEPHENS parle dans le même sens et cite le fait qu'un jeune homme de Dundee, accusé d'avoir volé un couteau a subi trois procès devant les jurés, et a été acquitté après tout.
Le premier ministre remercie les honorables députés d'avoir appelé son attention sur les abus dont ils se plaignent et promet de s'en enquerir immédiatement afin d'y remédier.
La motion est adoptée.
L'honorable M. MERCIER demande de copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et Felix Fortier, ex-greffier du Conseil Exécutif au sujet des honoraires illégaux exigés par des régistres pour avis de renouvellement d'hypothèques, depuis 1876 à cette date.
Après une courte discussion, la motion est adoptée.
L'honorable M. MOUSSEAU annonce que le trésorier provincial soumettra son exposé budgétaire demain, à la séance du soir.
M. GAUTHIER demande copie de la correspondance échangée entre le premier ministre et l'honorable La Bruyère au sujet de l'association des propriétaires de beurreries de cette province—Adopté.
L'honorable M. MERCIER—Copie de tout bill concernant l'instruction publique ou le fonds de retraite des instituteurs soumis par le gouvernement au Conseil de l'instruction publique depuis le 1er de juillet dernier etc.—Adopté.
A six heures, la séance est ajournée.

Parlement Federal.
Trente Session — Sième Parlement.

CHAMBRE DES COMMUNES.
Ottawa, 12.
La séance est ouverte à trois heures et vingt minutes.
L'Orateur lit le rapport de l'honorable juge Tannock, relativement à l'élection contestée du comté de Jacques-Cartier, déclarant que le député siégeant est dûment élu.
Plusieurs requêtes sont déposées.
M. TUPPER (Pictou) prend la parole pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône.
Il parle des progrès croissants des provinces unies depuis la confédération.
Il rappelle l'inauguration de la politique nationale, attribue au système protecteur, la prospérité dont nous jouissons aujourd'hui.
Il aborde ensuite les principaux points du discours du Trône et les passe en revue en commençant par l'immigration.
Le nombre des immigrants, dit-il, venus en Canada en 1882 a été de 113,000. Les dépenses encourues pour ces personnes, par le gouvernement, est de \$3.00 par tête, tandis qu'on a dépensé \$19.60 par tête pour 25,000 immigrants en 1876. Les étrangers en venant ainsi augmenter notre population et contribuer par là au développement du pays, apportent aussi des capitaux et en calculé que pas moins de dix millions de dollars ont été de cet manière apportés dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.
Après cela, l'Orateur traite succinctement les autres questions suivantes : Celles touchant la franchise électorale à l'Assemblée, la loi sur ce sujet, à toute la Puissance ; la vente des liqueurs enivrantes ; et le règlement du travail dans les fabriques.
Il parle ensuite du chemin de fer canadien du Pacifique dont les travaux avancent rapidement.
Depuis dix ans, sous les deux gouvernements plus de 612 milles étaient en voie de construction et pendant les deux dernières années on y a ajouté 616 milles sur la ligne principale, et 113 milles sur les embranchements, ce qui donne, en tout, 725 milles pendant les deux dernières années, dont 561 milles sont exploités. J'ai raison de dire n'est-ce pas, que c'est un résultat satisfaisant.
Sir JOHN A. MACDONALD—Ecooutez ! Ecooutez !
M. TUPPER—Le succès de cette entreprise sera remarquable, puisque, en 1881, le chiffre des transactions commerciales entre le Nord-Ouest et la partie Est du Canada était de \$11,000,000, et qu'il a atteint \$12,000,000 l'année dernière.
M. WOOD (Westmorland) seconde l'adresse, puis un brillant discours fréquemment applaudi. Il termine en disant qu'il regrette de ne pouvoir parler aussi en français vu qu'une bonne partie de ses électeurs parlent cette langue.
L'hon. M. BLAKE, le chef de l'opposition libérale, complimente les deux orateurs précédents et dit que sa tâche consiste à mettre les ombres aux tableaux réjouissants qu'ils viennent de faire. Il prétend que le remaniement qui a eu lieu dans les divisions électorales d'Ontario ont fait perdre dix-huit sièges à l'opposition. Il insiste sur la nécessité d'amener la loi électorale et se plaint de la manière dont se sont faites les dernières élections. Il n'est pas en faveur de l'assimilation des franchises électorales dans les différentes provinces ; le droit de désigner les électeurs doit être laissé aux parlements locaux.
Il critique ensuite l'emploi que fait le gouvernement du surplus des revenus sur les dépenses.
Et advenant six heures la chambre s'ajourne.
SEANCE DU SOIR.
M. BLAKE reprend son discours. L'intention du gouvernement de régulariser la vente des licences est une tentative de centralisation. Il parle ensuite du chemin de fer du Pacifique. Il soutient que le nom de la loi est augmenté considérablement et que le gouvernement est responsable de la baisse sur les céréales. Il termine en disant que le gouvernement ne doit pas abuser de son écrasante majorité et il espère que les débats de cette session seront dignes et courts (Applaudissement).
Sir JOHN A. MACDONALD.—Je félicite et complimente le propoiteur et le second de l'adresse. Si le chef de l'opposition trouve la situation trop brillante, c'est qu'il préfère l'obscurité à la lumière. L'opposition prétend que l'expression du suffrage populaire a été étouffée aux dernières élections. Cependant nous avons dans l'Assemblée une majorité de trente-six qui a été réduite à dix-huit. Mon honorable adversaire voudrait être en majorité et trouverait qu'alors il y a assez d'ombre dans le tableau. Quant au gouvernement il est satisfait du tableau et ne craint pas la lumière. L'Orateur parle encore longtemps reprenant phrase par phrase les discours du chef de l'opposition.
L'hon. P. Mitchell et M. Tassé adressent la parole. L'adresse est ensuite lue et adoptée clause par clause.
Il a ensuite un message du gouverneur général contenant la réponse du Secrétaire d'Etat pour les colonies à l'adresse que les chambres ont envoyée à Sa Majesté concernant les affaires d'Irlande.
Sir LEONARD TILLEY donne avis que vendredi prochain il proposera, à la chambre se forme en comité des abus et en comité des voix et moyens.
La chambre s'ajourne à 10.10. hrs.
* Celui qui est prêt à acheter ses ennemis, n'aura jamais besoin de supplications de leur part. Il vaut mieux acheter un véritable ami le Kidney Wort qui chassera ses véritables ennemis, la constipation, la diarrhée, les hémorrhoides et les maladies des reins et des entrailles. Ce remède est maintenant aussi bien préparé sous forme liquide, qu'en poudre.
— On croit généralement que la manufacture du tabac consiste à prendre la feuille et la presser en torquette. Le fait est, pourtant, que le procédé est des plus délicats, et que la moindre mauvaise mesure, peut en quelques heures, rendre le produit impropre à la consommation. Il faut donc que la préparation soit faite avec grand soin. On doit compter avec la température. Si le temps est humide lorsqu'on presse le tabac, celui-ci moisit et la même chose arrivera si on ouvre la feuille quand la brume tombe. Si elle sèche trop longtemps dans le four, le tabac brûlera la langue. C'est à l'attention particulière de ces différents points que le "Myrtle Navy" doit sa perfection. La compagnie qui le fabrique a ses magasins en

NOTES LOCALES.

—Il nous arrivent encore des plaintes de nos abonnés au sujet de la distribution de notre journal, surtout dans le district de Joliette. Comme nous sommes certains qu'il n'y a pas manqué de diligence et de régularité chez nous, la faute doit exister ailleurs, quelque part.
Nous prions les maîtres de poste en général d'être un peu plus particulier sur ce point. Le public a droit d'exiger cela.
— Mercredi soir, le conseil de ville n'a pas siégé quoiqu'il y eut le quorum. Les membres présents voyant qu'il n'y avait rien d'important devant le conseil, décidèrent de remettre la séance à lundi prochain, en comité général au bureau du Secrétaire-Trésorier.
— On parlait d'établir parait-il, en cas d'incendie, un télégraphe d'alarme entre la station des pompes et la bâtisse de l'aqueduc. L'exécution de ce projet coûterait assez cher dit-on. Les uns croient que cela nécessiterait une dépense de \$150.00 à \$200.00.
— Depuis l'ouverture du terme de la Cour de Circuit, le 10 courant, jugements ont été rendus tous en faveur des Demandeurs, dans les causes suivantes :
C. S. — Laurent Brien dit Desrochers vs Delphine Lafontaine (\$50.00)
C. S. — M. Grépan, Ec. vs qualité vs Ernest Dupuis (\$75.00)
C. S. — Pierre Venne vs Séraphin Giroux (\$230.00)
C. C. — Pierre Etu vs Thomas Dixon (\$148.00)
C. C. — La Banque Jacques-Cartier vs C. Lamarche (\$175.00)
C. S. — William Scroggie vs James Burns et la Corporation de Montréal (Action en résiliation d'acte.)
C. C. — Desmarais vs Masson et Loyseau T. S. (\$48.00)
C. C. — Boulet vs Allard (\$55.00)
C. C. — Dalphond vs Roberge (\$17.00)
C. C. — Goyet vs Roberge (\$6.70)
C. C. — Hébert vs Roberge (\$7.50)
C. C. — Dumais vs Roberge (\$2.65)
C. C. — Gendreau vs Roberge (\$2.45)
C. C. — Chevalier vs Lancot (\$4.25)
C. C. — Gendreau vs Roberge (\$1.80)
C. C. — Lajeunesse vs Marteau (\$2.00)
C. C. — Delisle vs Désaulniers et al. (Exception dilatoire.)
C. C. — Larochelle vs Lévesque (Exception à la forme.)
C. C. — Guibault vs Lévesque (Exception à la forme.)
C. C. — Ribard vs Perreault (Exception à la forme.)
C. C. — Marseille vs Carter et Hickok (Opposition maintenue.)
C. C. — Lafond vs Coutu (Exception déclaratoire.)
Les actions suivantes ont été déboutées :
C. C. — Coupin vs Roberge.
C. C. — Lajeunesse vs Chemin de fer Q. M. O. & O.
C. C. — Arbour vs Poitras.
C. C. — Gray vs Burns.
C. C. — Lacroix vs Beauchamp.
A part de celles là, il y a une dizaine d'autres petites causes qui ont été jugées hier soir ; après quoi la Cour fut ajournée au mois prochain.
— Le mauvais temps continue à sévir. Après deux journées d'une température agréable, la neige, et le froid, et la vent ont repris avec une nouvelle fureur. Hier matin, les chars n'ont pu partir, à cause de l'engorgement de la voie ferrée. Il y avait plusieurs passagers à bord. Dans l'après midi, nous avons eu encore une tempête, avec un peu de pluie le soir, de sorte que le départ du train de Joliette à Montréal a été retardé jusqu'au lendemain, c'est-à-dire aujourd'hui.
CE MI EN MARI
Est trois fois plus homme qu'il n'était avant qu'il n'eût commencé à faire usage du "Renovateur de la santé de Wells." [Wells Health Renewer]. \$1
COULEUR AMELIOREE
Pour le BEURRE.
DE WELLS, RICHARDSON & CO.
Une Nouvelle Découverte.
Depuis plusieurs années nous fournissons aux laitiers d'Amérique une excellente couleur artificielle pour le beurre ; obtenue par son mélange un grand succès, recevant partout les plus hauts et seuls prix aux deux expositions agricoles internationales.
Mais, par une recherche patiente et chimie expérimentale nous l'avons perfectionné plusieurs points, et nous offrons maintenant cette nouvelle couleur comme LA MEILLEURE du monde. Ne colorera pas le lait de beurre. Ne décolorera pas le lait de beurre. C'est la plus forte, la plus brillante et la meilleure couleur fabriquée.
Et, quel que préparée à l'huile, elle est combinée de manière à ce qu'il soit impossible qu'elle devienne rance. NE FUSIONNE pas avec le lait, et ne décolora pas le lait de beurre. Elle peut donc servir à colorer le beurre, sans danger de rancir et gâter le beurre.
Et, si vous ne pouvez avoir "l'Améliorateur" de couleur, nous vous enverrons un échantillon sans frais extra.
WELLS, RICHARDSON & CO., Burlington, Vt.

Kidney Wort

A ETE RECONNU COMME
La meilleure Cure pour maudies
des ROGNS
Est-ce que le mal de dos ou une urine chargée de matières, que vous êtes victime de cette maladie ? ALORS N'HESTEZ PAS ; employez Kidney Wort au plutôt, (des pharmacies le recommandent) et il fera rapidement disparaître la maladie et rendra la santé.
FEMMES. — Pour maladies de votre sexe, telles que douleurs et faiblesse, Kidney Wort est indispensable et agit promptement et sûrement.
Pour les deux sexes. — Incontinence, rétention d'urine, dépôts vésicaux, etc., douleurs sourdes et continues, tout cède à son action curative.
Vendu par Pharmaciens. Prix \$1.

Kidney Wort

BAUME ET ONGUENT
— DE —
Madame BERTHIAUME
— POUR LE —
RHUMATISME



LE GRAND REMEDE FRANCAIS.

Le prix du Baume contre le Rhumatisme quand il est offert en vente, est de 50 cts la bouteille. Mais 1000 bouteilles seront données gratis. Vous avez toujours des pauvres parmi vous. Le baume que nous vous offrons pour le rhumatisme ne permet pas de payer pour son Baume, le recueille sans rien donner. Pour être en garde contre les fausses copies, je ne propose d'en envoyer une douzaine au prêtre ou vicar de toute paroisse qui m'enverra son adresse et le nom de sa paroisse pour qu'il distribue gratuitement à tous les malades qui voudront le recevoir.
MADAME BERTHIAUME, Montréal, R. P. boîte 178.
CERTIFICATS
Chère Madame BERTHIAUME. — Il me fait plaisir de vous remercier votre Baume pour le Rhumatisme a enlevé toutes mes douleurs et je ne saurais en dire de plus, que je n'en ai pas fait depuis 15 ans, que j'en ai fait usage, avec peu de soulagement, de toutes remèdes et bien amenés. Je suis sûr que votre Baume va me guérir. Vous soulagant du succès.
Je suis, respectueusement,
RICHARD LAMORELLE.
En vente chez tous les droguistes et les marchands de drogues.
L. ROBITAILLE, Pharmacien, agent pour Joliette, 18 janv. 83.

District Electoral de Joliette.

Extrait de l'Etat des dépenses d'élection faites et payées par J. J. Sheppard, agent autorisé du candidat Joseph Norbert Alfred McConville, pour la dernière élection d'un membre pour représenter le District Electoral de Joliette à la Chambre des Communes du Canada.
1882.
Pour frais de robe, aux charretiers, \$305.75
Aux voyageurs légers et représen- 110.00
Pour pourboires des derniers. 26.25
Pour impression. 32.50
Pour copies de listes, etc. 10.00
Pour loyer de salles. 8.00
Pour télégrammes. 3.38
Montant. \$505.88
Joliette, ce 6 Ev. 1883.
(Signé.)
J. SHEPPARD, M. D., Agent.
Pour vérifiable extrait.
J. O. DESILETS, Officier-Rapporteur.

SPRUCINE !

Préparation garantie de Gomme d'Epine, de Cerisier Sauvage et Marubie, (Rorism).
Que des meilleures préparations introduites jusqu'à ce jour, pour le soulagement immédiat de la toux, de l'asthme, de la bronchite, de l'enrouement, de la Grippe et des autres maladies de la gorge et des Poux.
Preise avec de l'huile de Foie de Morue, de la gomme d'Epine, de la Gomme de Cerisier, elle est d'un usage incontestable.
La SPRUCINE comme remède contre le Rhume, n'a pas d'égale.
C'est un article tout différent des composés de Gomme d'Epine, etc., que l'on vendait autrefois. Ne vous laissez pas enlever la SPRUCINE ; elle est vendue dans des bouteilles rondes et chaque bouteille, circulaire et enveloppée par une feuille de papier.
A vendre partout (écrit et sous la bouteille).
E. E. McGILL, chimiste, 18, rue St-Jacques, Montréal.
L. Robitaille, agent pour Joliette, 20 janv. 83.

Avis Special.

Le sous-igné fait défense à toute personne et en particulier à Paul Charbonneau, de mettre les pieds sur sa propriété et de s'arrêter pour en dire dans le chemin vis à vis de sa maison.
Des procédures judiciaires seront prises contre ceux qui ne se conformeront pas à cette défense.
S. J. SARAZIN, St Gabriel de Brandon, 16 Ev. 83. jno

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, that a demand or requisition will be made to the Legislature of Quebec, at its next session, for the passage of an act to establish an order of something exceptional and particular to the parish of St-Charles-Borromeo of Joliette, for the erection of a catholic parochial church and rectory or "sacristy".
Joliette, January 16th 1883. jno

EN VENTE.

M. P. E. McCONVILLE offre en vente sa briqueterie, située en la Ville de Joliette et des conditions faciles et avantageuses Possession immédiate.
Joliette, 10 janvier 1883. jno

LIBRAIRIE G. HARDY

26, Rue Augusta
En face du Marche — — — SOREL
Il aura toujours en mains un assortiment complet de
Livres de Prieres, de Recompasses, de Litteratures
ET D'HISTOIRES
CHAPELETS, IMAGES, PAPIER pour Avocats, Notaires
PAPIER à lettres et de couleur, ENVELOPPES, PLUMES, CIERGES, CARTES à Jouer, MIROIRS, CADRES, Etc., Etc., Etc.
M. Hardy se charge aussi de la Reliure et de l'encadrement des Gravures.
TAPISSERIES ! TAPISSERIES !!
Grande variété — Patrons nouveaux.
Le tout vendu au même prix qu'à Montréal
Les Communautés Religieuses, les Messieurs du Clergé et les Marchands sont spécialement invités à venir visiter l'établissement.
G. HARDY,
26, RUE AUGUSTA, — en face du marché. — — — SOREL.
LIBRAIRIE DE JOLIETTE
ALBERT GERVAIS
Libraire-Relieur
ANCIEN BLOC FOUCHER RUE NOTRE DAME JOLIETTE.
On trouvera toujours à cette Librairie un assortiment complet de tous les livres classiques maintenant en usage dans les écoles, et cela, au même prix qu'à Montréal.
Aussi Livres de Prieres, Livres d'Histoires et de Recompasses, Livres Blancs, Chapetelets, Images, Chronos, Papier de toutes sortes, Enveloppes, Crayons, Encres, Plumes, Cartes de visite, Carte à jouer, Mottos, Vases pour Fleurs, Albums, Mirosirs, Cadres, Objets de Fantaisies pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An etc.
TAPISSERIES, VAISSELLES, VERRERIES, ETC
Quand vous aurez besoin de Tapisseries, Vaiselles, Verreries etc., allez lui faire un visite et vous êtes certain de trouver tout ce dont vous avez besoin et de payer très bon cher, car ces marchandises sont achetées directement des manufactures.
Demandez le fameux Tabac Canadien
FOUCHER
C'est le meilleur tabac à chiquer qui existe aujourd'hui.
N'allez pas vous empoisonner avec d'autre tabac préparé avec des ingrédients dangereux. Le tabac FOUCHER ne contient ni huile, ni teinture, c'est de la feuille pure.
En vente en détail chez tous les Marchands de Tabac et d'Epicerie.
Dépôt, à la boîte, à Joliette, Chez JOS. PIQUETTE, FORGERON
Rue Notre-Dame — — — Joliette 12 janv. 83.
EN VENTE.
Une magnifique propriété, autrefois la résidence de madame L. Groux, située sur la rue Mansseau. Prix \$2,000.00 conditions faciles.
Une autre belle propriété située sur la rue Mansseau, coin de la rue St-Barthelemy. Prix \$800.00 conditions faciles. Pour informations, s'adresser au Dr J. I. DESROCHES, No. 1874 rue Amherst Montréal. Joliette, 22 Août 1882.
Great Golden Seal Discovery
DE
PROFESSEUR BOWLIN.
La dernière et la plus grande découverte de dix-neuvième siècle.
Ce médicament est une cure Sûre et permanente pour tous les cas d'épuisement, de maladies épileptiques, d'hystérie et de maladies nerveuses. En demandant l'ordre pour une bouteille envoyez la description de la maladie, l'âge et la condition du malade.
AVIS DONNES GRATUITEMENT.
PRIS, \$1.00 la Bouteille
RICHES BARREAU & Co, Seuls agents au Canada.
101 Rue St-François, Joliette, MONTREAL.
Grande Chance
A VENDRE ;
10 La MAGNIFIQUE FERME de M. Elie Gôté, située à 15 arpents du marché de la paroisse, et étant la première terre de la paroisse de St-Charles-Borromeo, contigue aux limites de la ville. Superficie, 140 arpents, dont 20 arpents en bois, bâtis de maison, grange et autres dépendances, de première qualité. Il y a sur la terre, un magnifique ruisseau, qui peut rapporter beaucoup d'argent au propriétaire.
20 Une AUTRE TERRE, située à 8 arpents de la première, contenant 56 arpents de terre, non bâtie.
M. Gôté vendra aussi en même temps tout son roulin.
S'adresser à ELIE GÔTÉ, Propriétaire.
Et aussi à MM. VEZINA & DESJARDINS, Notaires.
N. B. M. Elie Gôté s'est démis de sa propriété pour cause de mauvaise santé.
Joliette, 20 octobre 1882. jno
AVIS PUBLIC
Est par le présent donné, que demande sera faite à la Legislature de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour établir un ordre de chose exceptionnelle, et particulier à la paroisse de St-Charles-Borromeo de Joliette, pour la construction d'une église catholique paroissiale et d'une sacristie.
Joliette, 10 janvier 1883. jno
POISSON ! POISSON !!
500 Quarts. Hareng No 1, (gros)
800 " Hareng No 1, (petit)
600 " Morue Verte, Grande Morue, Morue Sèche, 100 Quarts. Saumon, Truite, Anguilles, etc., Huile de Loup Marin, Huile de Morue, a BAS PRIX
J. B. Renaud & Cie., No 82, rue St-Paul, QUEBEC.
Dans toute l'histoire de la Médecine aucun médicament n'a jamais produit de cures aussi merveilleuses et n'a joué d'une si grande et si constante réputation que l'Ayer's Cherry Pectoral, qui est reconnu comme le remède employé dans le monde entier contre toutes les affections de la gorge et des pouxmons. La liste prolongée des cures remarquables opérées par ce médicament, sous tous les climats, l'a fait connaître universellement comme un agent sûr et efficace à employer.
Contre les rhumes ordinaires, qui sont les avant-coureurs de plus sérieuses maladies, il agit promptement et sûrement, soulageant toujours les souffrances et sauvant souvent la vie.
Son action protectrice quand il est employé à temps pour les affections de la gorge et des pouxmons, en fait un précieux remède que l'on doit toujours avoir sous la main. Personne ne peut s'en passer, et quiconque en a fait usage une seule fois, continue à le faire. Les médecins connaissent maintenant la composition et les effets du Cherry Pectoral, en font amplement usage dans leur pratique, et les prêtres, ainsi que les ministres, le recommandent pour la même raison. L'action de ce remède est absolument certaine, et il guérit toujours là où la cure est possible.
Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., U. S., chimistes pratiques et analystes. En vente chez tous les Pharmaciens.
LOUIS ROBITAILLE, pharmacien, agent à Joliette.
Jambons ! Jambons !
Le soussigné informe le public qu'il continue de fumer les Jambons, Langues, etc. Ceux qui désirent en avoir pour l'hiver, feraient bien de se hâter. Sur avis, il leur enverra les jambons à domicile, en la ville de Joliette.
Il continuera à avoir de la Morue Fraîche comme ci-dessus.
J. A. LEPROHON, Joliette, 2 Ev. 83. jno
BUREAU DE L'INSPECTEUR DES LIGENCES pour le District de Joliette, Bloc Fisk — — — Porte no 4 M. CREPEAU, Inspecteur.
CONSUMPTION GUERIE.
Un vieux médecin, retiré de la pratique, ayant reçu des mains d'un missionnaire de l'ouest de l'Indiana, la composition d'un remède végétal pour la guérison prompte et pémanente de la Consommation, des Bronches, du Catarrhe, de l'Asthme et de toutes les affections de la gorge et des pouxmons, aussi pour la guérison positive et radicale de toute toux chronique et des maladies nerveuses, croit de son devoir de le faire connaître à ses concitoyens. La recette, avec la direction pour la préparation et l'usage de ce remède et les avis et instructions pour un traitement officiel, sera envoyé par le retour du la maille, gratis, en adressant avec enveloppe exp. tampliée au Dr. J. C. BAYMONT, 164, rue Washington, Brooklyn, N. Y. 28 nov. 1882.
AVIS
Le soussigné fait offre, de vendre ou avancer, ou prêter à L. G. Charbonneau, son oncle.
S. J. SARAZIN, St Gabriel de Brandon, 16 Ev. 1882. — 2m

